



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
de l'académie de Nice

Département
des Etablissements
d'Enseignement

S.A.S.P.E.
Service d'Accompagnement et
de Suivi des Politiques
Educatives

Affaire suivie par :
Pascale LENDREVIE
Chef de service

Téléphone
04 93 53 71 10
Courriel
pascale.lendrevie@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Le recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

à

Association Les Ouvreurs
A l'attention de M. le président
Centre LGBT Côte d'Azur
123, rue de Roquebillière

06 300 NICE

Nice, le 13 février 2019

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté rectoral du 5 février 2019 consécutif à la demande de renouvellement d'agrément présentée par votre association pour l'exercice d'activités complémentaires de l'enseignement public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef du service de
l'accompagnement et du suivi des
politiques éducatives
Pascale LENDREVIE

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU les articles D.551-1 à D.551-12 du Code de l'éducation relatifs aux relations du ministère chargé de l'éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public,

VU l'arrêté du 17 mai 2016 portant composition du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAEECP) et ses arrêtés modificatifs ultérieurs,

VU l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAEECP) en sa séance du 1^{er} février 2019,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'agrément pour apporter son concours à l'Enseignement Public, au titre de l'article D.551-1 du code de l'Education, sous la forme :

- **d'interventions pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement** interventions de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie et les discriminations, informations sur l'éducation à la sexualité

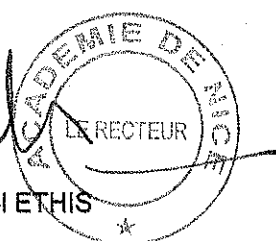
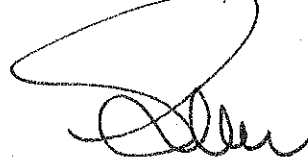
est accordé à l'association dont le nom suit :

**Les ouvriers
Centre LGBT Côte d'Azur – 123 rue de Roquebillière
06 300 NICE**

ARTICLE 2 : Le présent agrément est délivré à compter de ce jour pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de Nice et les Directeurs Académiques des Services de l'éducation nationale, Directeurs des Services Départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 5 février 2019



Emmanuel ETHIS